

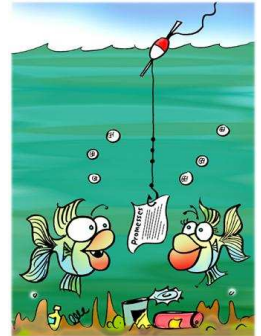
PRESS'Environnement

N°14- Mardi 26 mai 2009

Par A-C. BEARD et J. MILAN

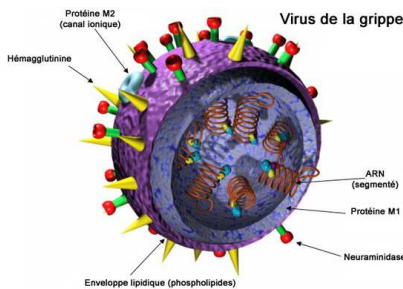
DECHET – GRENELLE DE LA MER : VERS UN PLAN DE REDUCTION DES MACRODECHETS

Afin de réduire la pollution à la source le Grenelle de la Mer a mis en place un groupe de travail piloté par l'association Robin des Bois qui a élaboré 65 recommandations visant à réduire les macrodéchets flottants ou échoués dans les fleuves, les ports, le littoral et en mer. Parmi ces recommandations figurent le rassemblement et développement des recherches sur les impacts environnementaux et technico-économiques des macrodéchets et des substances toxiques ou espèces invasives associées dans les bassins versants et en mer. Rappelons que les plastiques constituent l'essentiel des macrodéchets, de 60 à 95 % selon les sites. On y trouve également un renforcement du respect de la réglementation internationale en matière des déchets et des sanctions (Convention MARPOL) et le renforcement de l'application de la réglementation nationale sur les envois des déchets dans l'ensemble des filières de collecte, de recyclage, de valorisation et d'élimination notamment en phase de transport routier et fluvial. Quatre groupes de travail planchent depuis le 6 avril sur les différentes thématiques du Grenelle de la Mer et rendront leurs rapports le 9 juin.



SANTE

GRIPPE A(H1N1): L'EPIDEMIE S'ETEND

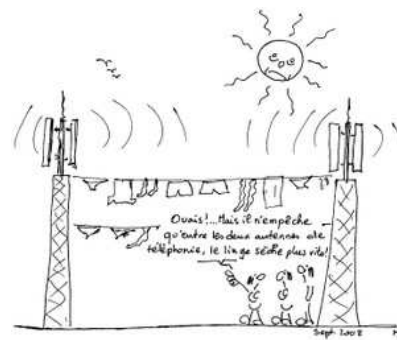


Le virus grippal A (H1N1) poursuit son expansion à travers le monde. Quarante pays sont désormais concernés par la maladie, selon l'OMS qui dénombre 9830 cas d'infection dont 79 décès (au 19 mai). Avec plus de 191 cas confirmés en quatre jours, le Japon fait craindre un nouveau foyer autonome du virus et donc de pandémie. Malgré ces chiffres inquiétants, l'Organisation mondiale de la santé ne souhaite pas pour l'instant relever le niveau d'alerte, aujourd'hui au niveau 5 (pandémie « imminente »). Toutefois, la confirmation de l'existence d'un foyer autonome au Japon, hors du continent américain d'où est parti le virus, justifierait le déclenchement de l'alerte maximale de niveau 6, qui annoncerait l'apparition de la première grande pandémie grippale du XXI^e siècle. L'Assemblée mondiale de la Santé, son organe décisionnel suprême, s'est réuni du 18 au 22 mai à Genève (Suisse) pour discuter, entre autres, de la préparation en cas de pandémie et de l'accès aux vaccins. Le virus, encore peu virulent et pour lequel il n'existe toujours pas de vaccin, pourrait cependant évoluer en une souche "beaucoup plus dangereuse", selon les experts de l'OMS.

ANTENNE RELAI – DES VILLES PILOTES TESTENT LES VALEURS D'EMISSION

Le "Grenelle des ondes" n'a pas conclu à "un risque s'agissant des antennes". Mais plusieurs villes se sont proposées pour expérimenter des antennes au taux d'émission maximal de 0,6 volt/mètre. L'expérimentation d'une baisse des valeurs d'émission des antennes-relais pourrait avoir lieu dans des villes pilotes cet été. C'est ce qu'a annoncé Chantal JOUANNO, la secrétaire d'Etat à l'écologie, lundi 25 mai, à quelques heures de la remise du rapport du "Grenelle des ondes".

L'Agence française de sécurité sanitaire (AFSS) doit rendre en septembre un nouveau rapport sur la dangerosité des ondes émises par les antennes-relais.



Le "Grenelle des ondes", qui réunit défenseurs de l'environnement, opérateurs, usagers, syndicats, élus locaux et les pouvoirs publics, n'a pas conclu à "un risque s'agissant des antennes", a dit la secrétaire d'Etat. Mais plusieurs villes se sont proposées pour expérimenter des antennes au taux d'émission maximal de 0,6 volt/mètre, proposé par l'association Robin des toits. Ces essais seraient aux frais des opérateurs. Si aucune étude scientifique n'a jusqu'ici démontré avec certitude les dangers des ondes des antennes-relais, le public se méfie et les plaintes en justice se multiplient.

BIOTECHNOLOGIE – UNE NOUVELLE INSTANCE POUR EVALUER LES OGM

Plus d'un an. C'est le temps qu'il aura fallu pour installer le Haut Conseil des biotechnologies. Issu du Grenelle de l'environnement, le HCB va-t-il enfin devenir l'instance de dialogue tant attendue sur les biotechnologies en général et les OGM en particulier ? Il prend le relais de la Commission de génie biomoléculaire (CGB) qui ne faisait pas l'unanimité. Des innovations sont apportées avec la création de deux comités - l'un scientifique et l'autre éthique - et la pluridisciplinarité. Le Haut Conseil qui devrait se réunir rapidement devrait se pencher sur deux thèmes : donner la définition d'un produit sans OGM et réfléchir à ce que pourrait être une réforme de l'EFSA (l'autorité européenne de sécurité des aliments). La mise en place du Haut Conseil intervient dans une période quelque peu confuse sur la question des plantes génétiquement modifiées. En activant récemment la clause de sauvegarde sur le maïs pesticide MON810, l'Allemagne a porté à six le nombre de pays en Europe qui émettent des réserves sur cette culture en invoquant notamment des raisons environnementales. Parallèlement, l'agrément européen accordé il y a dix ans à ce maïs est en cours de réexamen. Le Haut Conseil français pourra être en charge également de missions dépassant largement la question des seules OGM et se pencher sur la question de la modification des génomes, sur l'utilisation des micro-organismes dans les biotechnologies... Autant d'expertises indispensables pour des politiques afin d'encadrer le développement rapide des biotechnologies.



**DECHETS**

Conseil d'Etat, 10 avril 2009, « Commune de Batz-sur-Mer contre Total » :

Le CE confirme l'annulation de l'arrêté de mise en demeure de la société Total par la commune de Batz-sur-Mer (Loire-Atlantique) pour l'élimination des résidus d'hydrocarbures sur son territoire, suite au naufrage de l'Erika en 1999. Si Total est dispensé de «la réalisation matérielle des opérations de valorisation ou d'élimination», le CE ne l'exonère toutefois pas d'une éventuelle prise en charge du coût d'élimination des déchets en tant qu'«ancien détenteur des déchets» ou «producteur du produit générateur des déchets». Mais la commune de Batz-sur-Mer devra pour ce faire lancer une nouvelle procédure.

PROTECTION DE L'AIR

Directive, 5 mai 2009, Parlement européen :

Le Parlement européen, en accord avec le Conseil, a adopté une directive qui devrait contribuer à une meilleure protection de l'air et à des économies de carburant. Le texte prévoit que les stations-services de l'Union européenne soient équipées de dispositifs récupérant au moins 85% des vapeurs d'essence dégagées par les réservoirs au moment du ravitaillement des véhicules. Celles-ci contiennent des substances cancérigènes et nocives pour l'environnement. Ces dispositifs seront obligatoires dans toute l'UE à compter du 1er janvier 2012 pour les grandes stations-service nouvellement construites ou rénovées, et pour toutes les stations au plus tard le 31 décembre 2018. Le texte sera définitivement adopté après l'accord formel du Conseil.

ENVIRONNEMENT

Conseil d'Etat, 10 avril 2009, « Association pour le maintien de l'élevage en Bretagne », n° 310184, n° 307513 :

Les mesures de lutte contre la pollution de l'eau en Bretagne sont légales. Le Conseil d'État a rejeté les recours déposés par une association de défense des éleveurs bretons contre le décret n° 2007-882 du 14 mai 2007 relatif à certaines zones soumises à contraintes environnementales et contre celui n° 2007-1281 du 29 août 2007 relatif à certaines zones de protection des aires d'alimentation des captages. Le second a été pris expressément « afin d'assurer l'exécution de l'arrêt de la Cour de justice des Communautés européennes du 8 mars 2001 » (n° C-266/99), qui a condamné la France en raison de la pollution des eaux de Bretagne par les nitrates.



2009 est l'année de Darwin. En effet, ce n'est pas un mais deux anniversaires qu'il convient de fêter : celui des 200 ans de sa naissance et celui des 150 de la publication de « *L'origine des espèces* ». A cette occasion de nombreuses manifestations scientifiques sont prévues toute l'année dans le monde entier et notamment en France : expositions, colloques, conférences. Les ouvrages traitant de Darwin ou de la Théorie de l'évolution seront également publiés ou réédités.

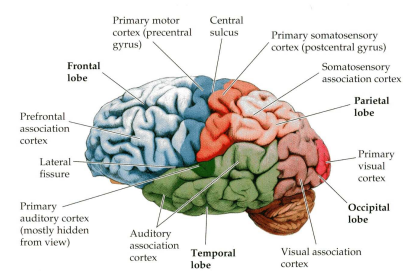
Plus de 20 ans après son voyage à bord du Beagle, le 24 novembre 1859, Charles Darwin, passionné d'histoire naturelle, publie « *L'origine des espèces* ». Il apporte l'hypothèse que toutes les espèces vivantes ont évolué au cours du temps à partir d'un ancêtre commun ou d'un petit nombre d'ancêtres communs, grâce au processus de sélection naturelle. Il a vu de son vivant la théorie de l'évolution acceptée par la communauté scientifique et le grand public, alors que sa théorie sur la sélection naturelle a dû attendre les années 1930 pour être généralement considérée comme l'explication essentielle du processus d'évolution. Au XXI^e siècle, elle constitue la base de la théorie moderne de l'évolution. Sous une forme modifiée, la découverte scientifique de Darwin reste le fondement de la biologie, car elle explique de façon logique et unifiée la diversité de la vie. Mais ce grand succès est aussi pour Darwin le début de la controverse avec les milieux scientifiques et l'Église : les deux étaient intimement liés à l'époque... 150 ans après, les découvertes de Charles Darwin font toujours autant réagir les milieux ultra religieux comme conservateurs. Des pays comme les Etats-Unis, la Pologne, l'Iran, la Turquie sont le noyau dur d'ultra religieux qui souhaite détruire l'œuvre de Darwin.

**RECHERCHE - POURQUOI N'AVONS-NOUS PAS UN CERVEAU VERT ?**

Pourquoi ne sommes-nous pas plus attentifs et réactifs face à la menace du changement climatique qui s'annonce ? Est-ce que la façon dont fonctionne notre cerveau est un obstacle à notre compréhension et à notre réaction vis-à-vis du désastre à venir ? D'après un colloque organisé par le Cred (le Centre de recherche sur les décisions environnementales) de l'université de Columbia, un laboratoire de recherche comportementale qui étudie les processus mentaux qui façonnent nos choix, nos comportements et nos attitudes.

Pour les chercheurs du Cred, le réchauffement de la planète est une "occasion unique" d'étudier la façon dont nous réagissons à des enjeux à long terme.

Elke Weber, professeure de psychologie et de management à l'université de Columbia, rappelle que notre cerveau est capable de gérer le risque de plusieurs manières. Un système d'analyse, impliquant un examen raisonné des coûts et des avantages. Et un système émotionnel et primitif, qui nous fait réagir au danger. De nombreuses expériences ont montré que nous mesurons mal les bénéfices lointains et que nous sous-évaluons les résultats futurs. Écologiquement parlant cela signifie qu'il est peu probable que nous changions de mode de vie pour assurer l'avenir de notre planète. Pire, explique Elke Weber, les chercheurs semblent d'accord pour penser que nous avons un "réservoir d'inquiétude limité", ce qui signifierait que nous sommes dans l'incapacité cognitive de maintenir notre peur du changement climatique quand un autre problème (chute des marchés boursiers, urgence personnelle...) se présente à nous. Enfin, nous sommes prompts à rassurer nos paniques émotionnelles en accomplissant une action concrète (achat d'un matériel plus écologique, soutien ou vote de bonne conscience), qui a surtout comme effet de diminuer notre facteur de motivation... tout en laissant la planète à peu près là où elle était avant.

**EVENEMENT - CONFERENCE LE 30 JUIN ENTRE PROFESSIONNELS ET EXPERT SUR L'ACTUALITE JURIDIQUE HSE**

Le 30 juin, à Paris, se tiendra une journée d'échanges entre professionnels et experts, entre autre Maître Yvon MARTINET Avocat associé du Cabinet SAVIN MARTINET ASSOCIES, Maître Patricia SAVIN Avocate associée, Docteur en droit. Cabinet SAVIN MARTINET ASSOCIES, Christian D'ORNELLAS, Membre du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) - Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire. La conférence est orientée sur l'actualité juridique Hygiène, Sécurité et Environnement et abordera les thèmes de la sécurité et la prévention des risques professionnels, l'émergence des risques psychosociaux, la responsabilité civile et pénale de l'employeur, le règlement REACH, les dernières évolutions de la réglementation des Installations Classées et les principales dispositions des Grenelles de l'environnement et leurs conséquences pour les entreprises et les collectivités.